



Année scolaire 2024-2025

Règlement de l'Internat de l'Assomption

☉ L'internat, ta deuxième maison

En période scolaire, l'internat lieu d'éducation et d'étude devient en quelque sorte la « deuxième maison » des internes. Chacune est donc invitée à rendre ce cadre le plus agréable possible pour elle-même et pour les autres et donc avoir un respect des personnes et des lieux. L'internat est également un lieu de convivialité, d'échange et d'apprentissage de la vie sociale où les activités de loisir et de détente doivent trouver leur juste place.

Le courrier

Les internes peuvent recevoir du courrier à l'internat en indiquant l'adresse de l'établissement avec en mention Internat et le nom de l'élève. Lycée Assomption - 370 Bd du président Wilson - 33000 Bordeaux

Des règles de convivialité et d'hygiène...

- L'internat est le lieu où l'intimité de chacune doit être respectée. Seules les élèves internes ont l'autorisation d'accéder à l'internat (interdiction d'entrée aux autres élèves, parents, amis...pendant tout le temps scolaire)
- L'attitude de chacune doit être respectueuse et donc **toute démonstration de comportement amoureux est interdite au sein de l'internat.**
- L'écoute de la radio, de musique est autorisée seulement en dehors des temps d'étude (avec des écouteurs, pour le respect de chacune)
- L'usage du téléphone portable est autorisé en dehors des heures d'étude et en soirée, de 21 h 00 à 22 h 00, à condition de rester discrète et de ne pas gêner les autres. Après 22 h 00, l'usage du portable est interdit : chacune devra en effet le déposer, pour la nuit, à l'endroit prévu.
- Chaque fille doit être dans son lit ou sa chambre dès 22h00 avec la lumière principale éteinte.
- Le foyer est ouvert de 17 h 30 à 22 h 30 pour celles qui veulent travailler seule ou en groupe, discuter ou jouer à des jeux de société.
- Chacune est tenue de faire son lit chaque matin et de laisser sa chambre en ordre, de faire son ménage au moins une fois par semaine (vider la poubelle, passer le balai, nettoyer le lavabo). Personne d'autre ne le fera. Le rangement des chambres sera contrôlé régulièrement par les surveillantes et la responsable.
- Tous les lieux de vie (douches, toilettes, couloirs, foyer...) doivent faire partie d'une attention particulière et rester en état (propres, débarrassés des papiers et autres débris après utilisations).

Des règles de sécurité à respecter...

- Concernant les appareils audiovisuels ou électroménagers (cafetière, bouilloire, grille-pain, ordinateurs portables, tablettes personnelles...) **seul le sèche-cheveux/lisseur est autorisé** et ce pour des raisons de sécurité. Tout appareil trouvé sera confisqué jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une kitchenette permet cependant aux élèves de se préparer une boisson chaude.
- Seules les multiprises avec bouton interrupteur sont autorisées et doivent être éteintes à la fin de l'utilisation.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement (intérieur et extérieur du bâtiment).
- La consommation, la détention ou le trafic de produits illicites (alcool, drogues...) entraînera l'exclusion immédiate de l'internat. Si une élève présente à l'internat est prise ou soupçonnée de consommation de produits illicites, les parents devront venir la récupérer immédiatement.
- Les placards des boxes ou dortoirs et les chambres ferment à clef. En cas de vol, l'établissement ne saurait être tenu pour responsable. Il est donc prudent de ne pas apporter d'objets de valeur, ni trop d'argent. Nous conseillons une fermeture à clef des valises et sacs.
- Toute détérioration des locaux et du matériel donnera lieu à une retenue de la caution (donnée sous forme de chèque à l'installation). La perte de la clé sera facturée 10,00 € à l'élève.
- Aucun médicament ne peut être donné par les surveillantes ou par la responsable. Il est donc bon que chacune prévoie ce dont elle pourrait avoir besoin avec une ordonnance si nécessaire. En cas de problème de santé, les parents seront prévenus par téléphone. En cas d'urgence, SOS Médecin ou le SAMU pourront être contactés. Ce service sera facturé à la famille de l'élève.
- L'établissement se réserve le droit d'utiliser les locaux de l'internat pour d'autres groupes pendant les week-ends et les vacances. Les internes seront prévenues à l'avance s'il s'avère nécessaire de débarrasser leur literie des chambres/box.

☉ L'internat t'accompagne vers la réussite

- **Chaque soir** : 📞 Pour les internes du collège, de seconde et celles logées au dortoir : **2 études surveillées obligatoires**. Celle-ci se fera en salle d'étude avec téléphone posé à la surveillante :
➔ De 18 h 00 à 18 h 45 et 20 h 00 à 21 h 00 en salle d'étude.
- 📞 Pour les internes premières et terminales qui sont en chambre individuelle : **2 études surveillées obligatoires** avec porte de la chambre ouverte et téléphone posé à l'endroit indiqué.
➔ De 18 h 00 à 19 h 00 et de 20 h 00 à 21 h 00.

La responsable de l'internat évalue régulièrement avec l'aide des surveillantes l'attitude de travail de chaque interne pendant ces études. Selon ses résultats scolaires des modifications peuvent survenir.

- Un accompagnement est mis en place lors des deux études permettant l'aide aux devoirs, un suivi personnel, des conseils et de la méthodologie.
- Le travail en groupe est permis sous réserve de place aux endroits prévu à cet effet et sur demande à la surveillante.
- En dehors du temps d'étude, il est possible de travailler à plusieurs dans les petites salles du foyer ou dans une salle de l'établissement **sous** autorisation.
- La responsable de l'internat assure le suivi de chaque élève en lien avec sa famille et avec l'établissement scolaire. Les parents peuvent la joindre par téléphone du lundi au jeudi, entre 17 h 00 et 21 h 30 sur le portable au 06-95-65-06-30 et par mail internat@assomption.bordeaux.com. Toute communication doit se faire par ces moyens. Il est toujours possible de prendre rendez-vous en téléphonant au standard dans la journée au 05-56-48-77-77.

☉ L'internat, un encadrement éducatif

Entrer, sortir... des horaires à respecter !

Lieux d'apprentissage de l'autonomie et de responsabilité, l'internat aide chacune à trouver son équilibre entre travail, détente et alimentation. Pour cela il est nécessaire d'apprendre à analyser ses besoins pour sa réussite tant scolaire que pour son épanouissement.

- Toutes les élèves internes doivent être présentes dans l'établissement entre 07 h 30 et 17 h 30. Mais elles peuvent bénéficier :
 - 📞 d'une autorisation entre 11 h 50 et 14 h 00 pour l'année scolaire en signant le carnet de vie scolaire.
 - 📞 d'une autorisation exceptionnelle de sortie en journée permise par la CPE après validation des motifs donnés par les parents (voir carnet de vie scolaire).
- Pour le **week-end** : L'interne doit **remettre sa clef**, obligatoirement, le vendredi matin au lieu indiqué à cet effet en quittant l'internat. La sortie de l'établissement se fait après le dernier cours du vendredi. Le retour peut se faire le dimanche entre 20 h 00 et 22 h 00 ou le lundi à partir de 07 h 30, avec dépose de la valise à la bagagerie. S'il y avait un changement pour le retour de week-end, prévenir **obligatoirement** la responsable par téléphone au 06-95-65-06-30 **ou** au 05-56-48-77-77 **ou** par mail (internat@assomption-bordeaux.com) le dimanche soir, entre 20 h 00 et 22 h 00.
- Pour le **mercredi** : **Les collégiennes et les secondes ne sont pas autorisées à sortir**. Seules les premières et terminales peuvent bénéficier d'une sortie entre 13 h 30 et 17 h 30 si l'autorisation parentale est donnée (voir fiche internat)
- Pour toute entrée différée à l'internat ou sortie exceptionnelle dans la semaine (rendez-vous médical, changement d'horaire, raison familiale...), **la responsable doit être informée par mail ou lettre manuscrite le lundi au plus tard** et l'établissement en copie.
- Lors des jours fériés, l'internat ferme la veille à 07 h 30 et ouvre le soir du jour férié comme un dimanche (20 h 00 à 22 h 00)
- **Le respect des horaires** de l'internat (études, rangement du matériel informatique (tablette, téléphone), couché, sortie de l'internat le matin...) **est impératif**. Si une interne cumule trois retards elle sera sanctionnée.

Des tenues !

- A l'internat toute sortie pour les douches doit se faire avec un peignoir de bonne taille.
- Dans les couloirs les sorties en sous-vêtements sont interdites. Les internes doivent obligatoirement avoir une tenue couvrant les parties intimes.



Le non-respect de ce règlement peut entraîner des sanctions

(sorties supprimées, retenue le mercredi après-midi, travaux d'intérêt général...) qui pourront aller jusqu'à l'exclusion.